

Ecole inclusive- Personnes Ressources

L'enseignant référent et le coordonnateur PIAL

L'enseignant référent pour les élèves en situation de handicap (l'ERSEH)

Mme Sonia Dupeyron, Mme Julie Waraksa, M Gaëtan Pourteau : <http://blogs17.ac-poitiers.fr/ecoleinclusive/?p=685>

Il intervient auprès de tout enfant pour qui un PPS est en cours, quel que soit l'établissement où est scolarisé l'enfant. Il peut parfois intervenir avant l'élaboration du premier PPS.

Accueillir et informer les familles ainsi que les équipes enseignantes

Aider et conseiller aux démarches auprès de la MDPH.

Assurer le lien avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH, transmet tout document ou observation de nature à éclairer les besoins de l'enfant.

Contribuer à l'élaboration du Projet personnalisé de scolarisation* (PPS), suivre sa continuité, sa cohérence et sa mise en œuvre.

Favoriser les échanges et les coopérations entre écoles et autres établissements scolaires, établissements et services médico-sociaux ou sanitaires

Réunir, animer et coordonner les Equipes de Suivi de la Scolarisation, remplir le GEVA-Sco, tenir à jour le dossier de suivi de la scolarisation de l'enfant.

***Le projet personnel de scolarisation (pps)** : document qui synthétise les besoins de l'élève en situation de handicap et coordonne l'ensemble des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales qui doivent permettre sa scolarisation.

Le coordonnateur PIAL

M Alexandre Dugas-Raveneau, M Kévin Francout, Mme Isabelle Labrune-Peloton, M Gaëtan Pourteau-Perufo

Le coordonnateur PIAL interdegré exerce ses missions sous la responsabilité des pilotes du PIAL. Il travaille en étroite collaboration avec le SDEI 17, l'enseignant référent de scolarité et l'AESH référent. Son action est conduite exclusivement au sein du PIAL pour organiser et coordonner les actions des AESH.

Recensement des besoins en accompagnement des élèves bénéficiant d'une notification de la MDPH au sein du PIAL et renseignement des tableaux de bord utiles au pilotage

Organisation des ressources disponibles en personnel d'accompagnement, en lien avec les enseignants référents de scolarité et l'ensemble des membres de la

Ajustement des services des AESH, en lien avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement afin de proposer un accompagnement au plus près des besoins.

Suppression ou limitation des ruptures d'accompagnement.

Information, sensibilisation et participation à la formation des équipes pédagogiques et des AESH des PIAL en tant que personnel ressource.

Organisation des réunions de coordination (calendrier construit avec les pilotes du PIAL) et des réunions de régulation et d'échange de pratiques en collaboration avec l'AESH référent.